

L'enquête nationale #2

Les Rémunérations et les conditions de Travail des professionnels de la paie



Le réseau des professionnels de la
Paie & Finance Sociale

www.anfp-asso.fr



L'ANFP

...en quelques mots

Les Etats Unis, l'Angleterre, le Canada, l'Australie ... ont leur association de la paie. La France compte plus de 29 millions d'actifs et ne possédait pas son Association Nationale de la Paie.

L'ANFP, association à but non lucratif, est créée en décembre 2018.
Ses 3 composantes sont :

- 1- LA COMMUNAUTE des professionnels de la paie et de la financesociale
- 2- UNE REPRESENTATION face à l'Etat et aux pouvoirs publics
- 3- UN OBSERVATOIRE sur des sujets stratégiques que l'ANFP décide de développer

Cette association regroupe les différents régimes sociaux et accueille toutes les formes et tailles d'entreprise.

Les 10 collèges ainsi créés sont :

- 1- Les TPE/STRATUP – PME
- 2- Les Grandes entreprises
- 3- La santé privée et publique
- 4- L'Etat et les Collectivités Territoriales
- 5- Les entreprises agricoles
- 6- Les Editeurs de paie et prestataires de paie
- 7- Les particuliers employeur et personnes physiques
- 8- Les artisans et professions libérales – Les Associations
- 9- Les Institutions
- 10- Les membres fondateurs.

1

L'Observatoire Des métiers de la Paie

L'observatoire des métiers de la paie

Qui dit "Paie", dit avant tout innovation !

Les métiers de la paie ont évolué depuis plus de 20 ans. La digitalisation accompagne les fonctions RH et PAIE.

La paie est au cœur de toutes les entreprises, qu'elles soient publiques, privées ou associatives et quelle que soit leurs tailles.

Plus de 26 millions de bulletins de salaire sont réalisées chaque mois.

Un secteur d'innovations

Digitalisation, RH 2.0, DSN, PAIE 3.0, prélèvement à la source ou encore clarification et simplification du bulletin de paie continue d'impacter les ressources humaines. Les entreprises adoptent et mettent en place des outils dématérialisant leurs process de gestion des hommes et stockent les données RH et Paie.

L'Observatoire des métiers de la paie

L'Observatoire des Métiers de la Paie est une instance paritaire dont la mission est de réaliser une veille permanente sur les facteurs de transformation du secteur et d'en décliner les impacts en matière d'emplois, de compétences et de formation dans le cadre d'études prospectives.

Il est chargé d'éclairer les partenaires sur les facteurs susceptibles de faire évoluer les métiers et de leur donner une connaissance objective sur les problématiques posées. Il n'est pas une instance de négociation.

Les travaux de l'Observatoire ont également vocation à accompagner les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Ils donnent lieu à la formulation de préconisations à l'élaboration d'outils sur différents domaines de la GRH : recrutement, formation, accompagnement des mobilités internes.

2 L'enquête

Les objectifs

L'objectif de cette enquête est donc de vous permettre de situer votre rémunération ainsi que vos conditions de travail dans les différents métiers de la paie. Pouvoir vous identifier aux autres, comprendre votre situation ainsi que vos droits sont les objectifs premiers de cette enquête. Pouvoir faire évoluer rémunération et conditions de travail représente l'objectif principal du projet.

Anonymat

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les réponses à l'enquête sont protégées par le secret statistique et resteront confidentielles. Vos réponses seront donc totalement anonymes.

Comment :

Un questionnaire adressé aux professionnels de la paie

Quand :

Le questionnaire est disponible en ligne du 18 juillet au 15 septembre 2022

Le questionnaire :

L'Observatoire de l'ANFP met en place un questionnaire simple à disposition des professionnels de la paie.

Le Questionnaire est mis à disposition sur le site de l'ANFP / L'Observatoire des METIERS DE LA PAIE et se complète directement en ligne.



Le Questionnaire peut également être complété sur sa version papier

Le Questionnaire est totalement **anonyme**.

Une **adresse mail** est mise à disposition pour adresser le questionnaire s'il est complété en version papier :
contact@anfp-asso.fr

Le questionnaire peut également être retourné à **l'adresse suivante** :
8 BIS Rue du Bel Air 92310 SEVRES.

Qui peut participer au questionnaire

Tous les professionnels de la paie, salariés issus de toute forme d'entreprise publique, privée, associative et quelle que soit la taille. L'ANFP souhaite que le plus grand nombre participe.

Qui coordonne

Pour piloter son animation, tous les collèges de l'ANFP ont été appelés et participent activement :

- Collège des Petites et Moyennes Entreprises
- Collèges des professions libérales
- Collège de la Santé Privé et publique
- Collège des Collectivités territoriales et d'Etat
- Collèges des Editeurs et Prestataires de paie
- Collèges des Institutions

Sophie LASSON, Président de l'Observatoire des Métiers de la Paie, se charge d'animer le Groupe de Travail, en suivre l'évolution et organise la participation de tous.

Les conclusions : la synthèse

À l'issue de la phase de participation, l'ensemble des réponses sera analysé, sous le contrôle des membres du Groupe de Travail et du Comité de suivi.

Le Livre Blanc des Métiers de la Paie de l'ANFP sera finalisé et rendu public le 22 novembre 2022. Les conclusions seront présentées lors du Congrès de l'ANFP

Agenda

Lancement du Questionnaire

18 juillet 2022

Clôture du Questionnaire

15 septembre 2022

Restitution et publication des conclusions : Le livre Blanc des Métiers de la Paie

22 novembre 2022

Congrès de l'ANFP

Comment participer

Chaque collaborateur, responsable, directeur, apprenti, stagiaire, employeur peut répondre directement au questionnaire à partir de ces liens QRCODE ou de ce lien [ICI](#)



3 Le groupe de travail & le comité de suivi

Pour garantir l'indépendance l'Observatoire des Métiers de la Paie, **un Groupe de Travail est spécialement désigné.**

Indépendants de toute organisation politique et reconnus pour leur professionnalisme, les membres de ce groupe de travail assurent l'impartialité et la transparence de la démarche entreprise par l'Observatoire de l'Équité et des Inégalités des Contrôles URSSAF.

Dans la construction du Questionnaire et l'exploitation des réponses apportées, ils veilleront à la régularité de la méthode et à celle des travaux d'analyse et de synthèse des réponses recueillies.

Ce Groupe de travail est composé des membres suivants :

- Sophie LASSON : Directrice Paie & Administration du Personnel GROUPE ACCOR
- Anne-Lyse EVEN : Expert AMOA et DG G2S
- Jean-Luc BARBIER : HRPath
- Pierre PROUVOST : Etudiant ESSCA
- Abdelkader BERRAMDANE : responsable juridique SD Worx

L'Observatoire prendra en compte TOUTES les réponses apportées au questionnaire, tous les avis et propositions exprimés dans le respect de la méthode et des règles de l'Observatoire, selon les principes de l'anonymat, de la neutralité, d'égalité, de respect des réponses apportées par tous et chacun.

Sous le contrôle des membres du Groupe de Travail, toutes les réponses seront rendues publiques, analysées et restituées aux instances gouvernementales. Elles donneront lieu à des propositions selon la nature des réponses apportées afin d'accompagner l'application de cette réforme et d'anticiper des problèmes à venir.



www.anfp-asso.fr

Notre site ANFP présente une rubrique spécifique sur l'Observatoire des Métiers de la Paie :

- Lancement de l'Enquête Nationale : Les rémunérations et les conditions de travail des professionnels de la paie
<https://www.anfp-asso.fr/metiers-paie-finance-sociale>

Le FORUM

<https://www.anfp-asso.fr/forum>



www.anfp-asso.fr

ANFP

Association à but non lucratif – loi 1901

Présidente : Solange RILOS LETOURNEUR

Siège social : 8 BIS Rue du Bel Air
92310 Sèvres
contact@anfp-asso.fr